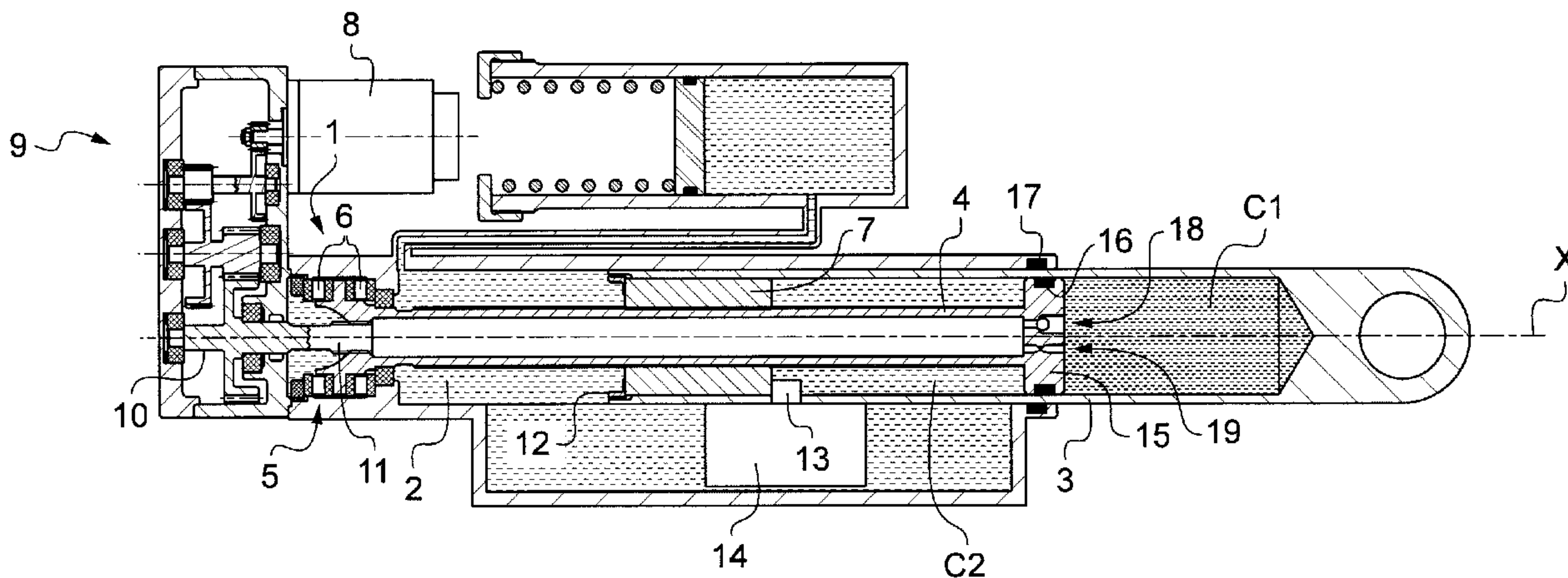




(22) Date de dépôt/Filing Date: 2012/06/05
(41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 2012/12/06
(30) Priorité/Priority: 2011/06/06 (FR11054898)

(51) Cl.Int./Int.Cl. *F15B 15/20* (2006.01),
B64C 25/08 (2006.01), *F15B 15/16* (2006.01)
(71) Demandeur/Applicant:
MESSIER-BUGATTI-DOWTY, FR
(72) Inventeurs/Inventors:
QUENERCH'DU, MARC, FR;
BALDUCCI, GERARD, FR
(74) Agent: GOUDREAU GAGE DUBUC

(54) Titre : ACTIONNEUR TELESCOPIQUE
(54) Title: TELESCOPIC ACTIVATOR



(57) Abrégé/Abstract:

L'invention est relative à un actionneur télescopique comportant un corps définissant une cavité cylindrique d'axe longitudinal ; une tige montée à coulissement télescopique dans le cylindre selon ledit axe ; un écrou solidaire de la tige ; une vis mère montée sur le cylindre pour s'étendre et tourner selon ledit axe et coopérer avec l'écrou de sorte qu'une rotation de la vis mère entraîne un déplacement télescopique de la tige dans le cylindre ; des moyens d'entraînement de la vis mère en rotation. Selon l'invention, l'écrou est monté sur la tige pour être retenu axialement sur celle-ci par des moyens de retenue qui sont commandables pour libérer axialement l'écrou de la tige.

PRECIS DE DIVULGATION

L'invention est relative à un actionneur télescopique comportant un corps définissant une cavité cylindrique d'axe longitudinal ; une tige montée à coulissement télescopique dans le cylindre selon ledit axe ; un écrou solidaire de la tige ; une vis mère montée sur le cylindre pour s'étendre et tourner selon ledit axe et coopérer avec l'écrou de sorte qu'une rotation de la vis mère entraîne un déplacement télescopique de la tige dans le cylindre ; des moyens d'entraînement de la vis mère en rotation.

Selon l'invention, l'écrou est monté sur la tige pour être retenu axialement sur celle-ci par des moyens de retenue qui sont commandables pour libérer axialement l'écrou de la tige.

Figure 1

Actionneur télescopique

L'invention concerne un actionneur télescopique, plus spécialement adapté pour des applications dans lesquelles la charge de l'actionneur tend naturellement à réduire la longueur de l'actionneur. Par exemple, un tel actionneur peut être utilisé pour la manœuvre d'un atterrisseur d'aéronef pour lequel l'actionneur est monté de sorte qu'il se raccourcisse lorsque l'atterrisseur est déployé vers la position d'atterrissage.

Il importe que de tels actionneurs, s'ils tombent en panne ou s'ils ne sont plus alimentés, ne s'opposent pas au mouvement de l'atterrisseur vers sa position déployée alors que celui-ci est déverrouillé.

ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE DE L'INVENTION

On connaît du document EP 2261513 des actionneurs télescopiques comportant :

- un corps définissant une cavité cylindrique d'axe longitudinal ;
- une tige montée à coulissement télescopique dans le cylindre selon ledit axe ;
- un écrou solidaire de la tige ;
- une vis mère montée sur le corps pour tourner selon ledit axe et s'étendre dans la tige pour coopérer avec l'écrou de sorte qu'une rotation de la vis mère entraîne un déplacement télescopique de la tige dans le corps ;
- des moyens d'entraînement de la vis mère en rotation.

Dans ce type d'actionneur, la vis mère est libérable axialement pour permettre un libre coulissement de la tige en cas par exemple de blocage des moyens d'entraînement en rotation de la vis mère. Cette libération permet un libre déplacement de la tige sous l'action de la charge attelée à la tige.

Ainsi, si un tel actionneur utilisé pour assurer en temps normal le déploiement et la remontée d'un atterrisseur vient à tomber en panne ou ne plus être alimenté, il suffit alors de libérer la vis mère pour permettre un déploiement de l'atterrisseur sous l'action du poids de l'atterrisseur qui tend naturellement à amener l'atterrisseur vers la position déployée.

Cependant, dans l'actionneur précité, l'action de la charge tend à allonger l'actionneur. Certains actionneurs de manœuvre d'atterrisseurs sont montés dans le sens contraire, c'est-à-dire que la charge a tendance à raccourcir l'actionneur plutôt que de l'allonger.

L'actionneur précité n'est alors pas capable de permettre le libre déplacement de l'atterrisseur sous l'effet de son poids, puisque cet actionneur ne peut se raccourcir, sauf bien sûr à utiliser une liaison vis/écrou réversible, ce qui n'est pas toujours possible. En outre, même dans cette hypothèse, certains cas de panne provoquent le blocage en rotation de la vis mère, ce qui bloque axialement la tige.

OBJET DE L'INVENTION

L'invention a pour objet un actionneur télescopique qui peut être raccourci sous l'action de la charge attelée à la tige, même en l'absence de réversibilité de la liaison vis/écrou.

BREVE DESCRIPTION DE L'INVENTION

En vue de la réalisation de ce but, on propose un actionneur télescopique comportant :

- un corps définissant une cavité cylindrique d'axe longitudinal ;
- une tige montée à coulissement télescopique dans le cylindre selon ledit axe ;
- un écrou solidaire de la tige ;

- une vis mère montée sur le corps pour s'étendre et tourner selon ledit axe et coopérer avec l'écrou de sorte qu'une rotation de la vis mère entraîne un déplacement télescopique de la tige dans le corps ;

5 - des moyens d'entraînement de la vis mère en rotation.

Selon l'invention, l'écrou est monté sur la tige pour être retenu axialement sur celle-ci par des moyens de retenue qui sont commandables pour libérer axialement
10 l'écrou de la tige.

Ainsi, en libérant l'écrou, la tige peut s'enfoncer dans le corps sans que l'écrou, retenu par la vis, ne puisse s'opposer à cet enfoncement. Un tel actionneur peut être raccourci sous l'action de la charge
15 attelée, alors même que les moyens d'entraînement de la vis seraient défaillants ou non alimentés.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui suit de modes particuliers de
20 réalisation non limitatifs, en référence aux figures des dessins annexés parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en coupe schématique d'un actionneur selon l'invention illustré en fonctionnement normal ;

25 - la figure 2 est une vue analogue à celle de la figure 1, l'actionneur étant illustré alors que les moyens de retenue ont été commandés pour libérer l'écrou de la tige ;

- la figure 3 est une vue en coupe locale d'un
30 actionneur selon un mode particulier de réalisation de l'invention, montrant plus particulièrement la liaison entre l'écrou et la tige et les moyens de retenue associés

- la figure 4 est une vue en perspective
35 partielle avec coupe de l'actionneur de la figure 3, les

moyens de retenue étant illustrés en position de retenue ;

- la figure 5 est une vue de face des moyens de retenue dans la position illustrée à la figure 4 ;

5 - les figures 6 et 7 sont des figures analogues aux figures 4 et 5 respectivement, les moyens de retenue étant illustrés en position de libération.

DESCRIPTION DES FIGURES

10 En référence à la figure 1, l'actionneur télescopique de l'invention comporte un corps 1 définissant une cavité cylindrique 2 dans laquelle une tige 3 est montée à coulissement télescopique. Des moyens d'anti-rotation non représentés empêchent la tige 3 de pivoter par rapport au corps 1. La cavité cylindrique 2
15 et la tige 3 s'étendent selon un axe longitudinal X le long duquel la tige 3 coulisse.

Une vis mère 4 s'étend selon l'axe X à l'intérieur de la tige 3 et est montée pour tourner sur le corps 1 au moyen d'un palier 5 retenu et monté
20 tournant sur le corps 1 par des butées axiales 6. La vis mère 4 est filetée extérieurement pour coopérer avec un écrou 7 solidaire de la tige 3. Ainsi, une rotation de la vis mère 4 provoque un déplacement axial de la tige 3.

L'entraînement de la vis mère 4 en rotation est
25 assurée au moyen d'un moteur 8 qui entraîne, via un réducteur 9, un arbre d'entraînement 10 ayant une extrémité 11 cannelée coopérant avec des cannelures homologues de la vis mère 4. Le moteur est par exemple un moteur électrique ou un moteur hydraulique.

30 Dans un mode de fonctionnement normal, l'alimentation du moteur 8 provoque la rotation de l'arbre d'entraînement 10, qui provoque la rotation de la vis mère 4, et, partant, le déplacement axial de la tige 3.

Cependant, il peut arriver que le moteur 8 ne soit plus alimenté ou que la chaîne cinématique allant du moteur 8 à la vis mère se bloque, entraînant l'immobilisation en rotation de la vis mère 4, et partant, l'immobilisation axiale de la tige 3.

Pour palier à cette situation, et pour permettre un raccourcissement de l'actionneur sous l'effet de la charge attelée à celui-ci, l'écrou 7 est retenu axialement prisonnier sur la tige 3 entre une butée d'extrémité 12 de la tige, et un doigt de retenue 13 saillant normalement dans la tige et formant un obstacle maintenant l'écrou prisonnier entre le doigt 13 et la butée 12. Le doigt 13 est mobile et, en cas de besoin, est escamoté par un actionneur de déverrouillage 14 comme illustré à la figure 2, ce qui a pour effet de désolidariser axialement l'écrou 7 de la tige 3, permettant alors le libre enfoncement de la tige 3 dans le corps 1 sous l'effet de la charge externe. Ici, l'actionneur de déverrouillage 14 est solidaire de la tige 3 et bouge avec elle.

Selon un aspect particulier de l'invention, l'actionneur comporte en outre des moyens d'amortissement hydrauliques permettant de réguler la vitesse de déplacement de la tige 3 vis-à-vis du corps 1.

Ces moyens d'amortissement hydrauliques comprennent un diaphragme 15 porté à l'extrémité de la vis mère 4 et portant un joint d'étanchéité 16 et définissant dans l'actionneurs deux chambres étanches, dont une chambre C1 dans le creux de la tige 3 et une chambre C2 dans le reste de la tige 3 et du corps 1. On remarquera que la tige 3 coulisse à étanchéité dans le corps 1 grâce à un joint d'étanchéité 17 porté par le corps 1.

Le diaphragme 15 porte deux organes permettant une mise en relation fluïdique des chambres C1 et C2 : un

clapet anti-retour 18 ne permettant le passage de fluide que de la chambre C2 vers la chambre C1, et un restricteur 19.

5 Lors d'une sortie de la tige sous l'effet du moteur 8, le fluide passe librement de la chambre C2 à la chambre C1 par le clapet anti-retour 18 qui est dans l'état ouvert. Pour éviter toute cavitation, la chambre C2 est fluidiquement connectée à un accumulateur 20 maintenant le fluide de la chambre C1 sous pression.
10 L'accumulateur 20 sert également de réserve de fluide.

Lors d'un enfoncement de la tige, le fluide contenu dans la chambre C1 ne peut passer par le clapet anti-retour 18 et passe donc par le restricteur 19. Le fluide est alors laminé et exerce une résistance qui tend
15 à réguler la vitesse d'enfoncement de la tige. Ceci est particulièrement utile lors d'un enfoncement sous l'effet de la charge externe, alors que le doigt 13 est escamoté.

Un exemple particulier de réalisation des moyens de retenue de l'écrou sur la tige est maintenant décrit
20 en relation avec la figure 3. Dans cet exemple, les moyens de retenue comportent des griffes associées à un manchon verrouilleur rotatif. Un tel dispositif de retenue est décrit par exemple dans le document FR 2 952 414. Il comporte des griffes 30 taillées dans une
25 virole 31 solidaire de la tige 3. Les griffes 30 ont des extrémités 32 formant redan pénétrant dans une gorge 33 de l'écrou 7. Les griffes 30 sont associées à un manchon verrouilleur rotatif 34 monté tournant autour de l'axe X pour coiffer les griffes et pouvant prendre deux
30 positions angulaires, dont une position de verrouillage dans laquelle le manchon empêche les griffes de fléchir, maintenant donc l'écrou 7 prisonnier axialement, et une position de libération dans laquelle le manchon autorise les griffes à fléchir, ce qui permet la désolidarisation,

sous l'action de la charge externe, de l'écrou 7 vis à vis de la tige 3.

Le manchon verrouilleur rotatif 34 est solidaire d'un pion 35 saillant au travers de la tige 3 et qui
5 coulisse le long d'une tringle 36 s'étendant longitudinalement. Le pion 35 est à cet égard terminé par un cavalier coopérant avec les côtés de la tringle 36.

La tringle 36 est montée sur le corps 1 pour être déplaçable parallèlement à elle-même selon une direction
10 orthoradiale (donc perpendiculaire à la tringle). En l'occurrence, la tringle 36 est associée à deux manivelles 37, 38 dont les extrémités sont attelées respectivement aux extrémités de la tringle 36. Les manivelles sont montées pivotantes sur le corps 1 de
15 l'actionneur. Les manivelles 37, 38 et la tringle 36 forment ainsi trois côtés d'un parallélogramme déformable.

La manivelle 37 est associée à un actionneur rotatif 38 pour être pivotée de façon commandée entre une
20 première position angulaire, dans laquelle la manivelle 37 s'étend parallèlement à la tringle comme illustré aux figures 4 et 5, et une deuxième position angulaire, dans laquelle la manivelle forme un angle avec la tringle, comme illustré aux figures 6 et 7.

Lors du passage de la première position à la deuxième position de la manivelle 37, la tringle 36 est
25 déplacée parallèlement à elle-même sur le côté. La tringle 36 entraîne le pion 35 qui lui-même provoque la rotation du manchon verrouilleur 34 de sa position de verrouillage à la position de libération des griffes, ce
30 qui provoque la désolidarisation de l'écrou 7 d'avec la tige 3.

Le passage inverse de la deuxième position à la première position provoque le passage du manchon de

verrouillage de la position de libération des griffes à la position de verrouillage de celles-ci.

5 La commande de libération des griffes et donc de désolidarisation de l'écrou vis-à-vis de la tige peut être exécutée quelque soit la position axiale de la tige 3 dans le corps 1 et donc la position axiale du pion 35 relativement à la tringle 36..

10 L'invention n'est pas limitée à ce qui vient d'être décrit, mais englobe au contraire toute variante entrant dans le cadre défini par les revendications.

15 En particulier, il est bien évident que les moyens de retenue commandables de l'écrou sur la tige ne sont pas limités aux dispositifs à doigt ou à griffes illustrés ici. En outre, l'organe d'actionnement de ces moyens de retenue peut être mécanique, comme illustré ici, ou de toute autre forme, par exemple un actionnement électromagnétique, du moment que cette commande permette une libération de l'écrou vis-à-vis de la tige quelque soit la position axiale de la tige dans le corps.

20

REVENDICATIONS

1. Actionneur télescopique comportant :

- 5 - un corps définissant une cavité
cylindrique d'axe longitudinal;
- une tige montée à coulissement télescopique
dans le cylindre selon ledit axe ;
- 10 - un écrou monté sur la tige pour être retenu
axialement sur celle-ci par des moyens de retenue qui
sont commandables pour libérer axialement l'écrou de la
tige ;
- une vis mère montée sur le cylindre pour
s'étendre et tourner selon ledit axe et coopérer avec
l'écrou de sorte qu'une rotation de la vis mère entraîne
15 un déplacement télescopique de la tige dans le cylindre ;
- des moyens d'entraînement de la vis mère en
rotation,
caractérisé en ce que les moyens de retenue
comportent :
- 20 -des griffes solidaires de la tige et ayant des
extrémités coopérant avec l'écrou pour le retenir
axialement relativement à la tige;
- un manchon verrouilleur coiffant les griffes et
monté à rotation selon l'axe de coulissement de la tige
25 entre une position angulaire de verrouillage dans
laquelle les griffes sont empêchées de fléchir, et une
position angulaire de libération dans laquelle les
griffes sont libres de fléchir ;
- un organe d'actionnement adapté à faire passer
30 de façon commandée le manchon de verrouillage d'une
position à une autre.

2. Actionneur selon la revendication 1, dans
lequel l'organe d'actionnement comporte une tringle
s'étendant longitudinalement et montée mobile sur le
35 corps pour être déplaçable parallèlement à elle-même

selon une direction orthoradiale, la tringle coopérant avec un pion solidaire du manchon verrouilleur pour emmener le pion avec elle lors de son déplacement de sorte à provoquer la rotation du manchon, ce quelle que soit la position axiale de la tige relativement au corps.

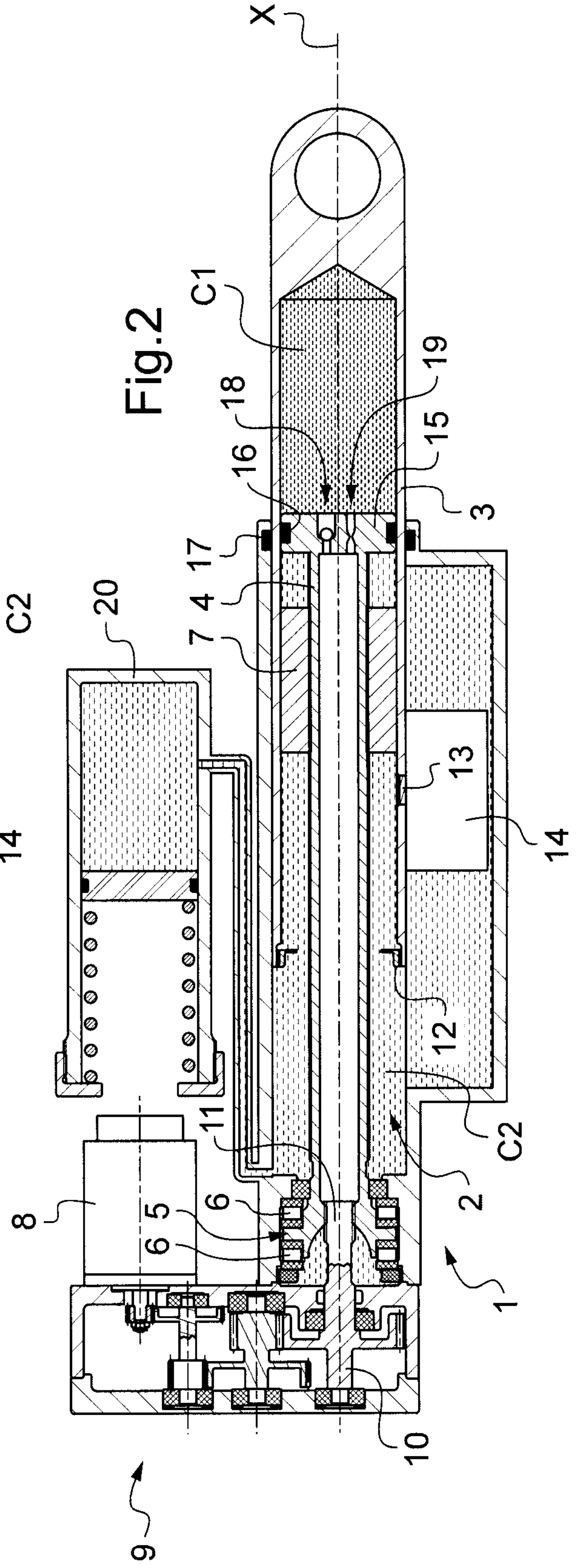
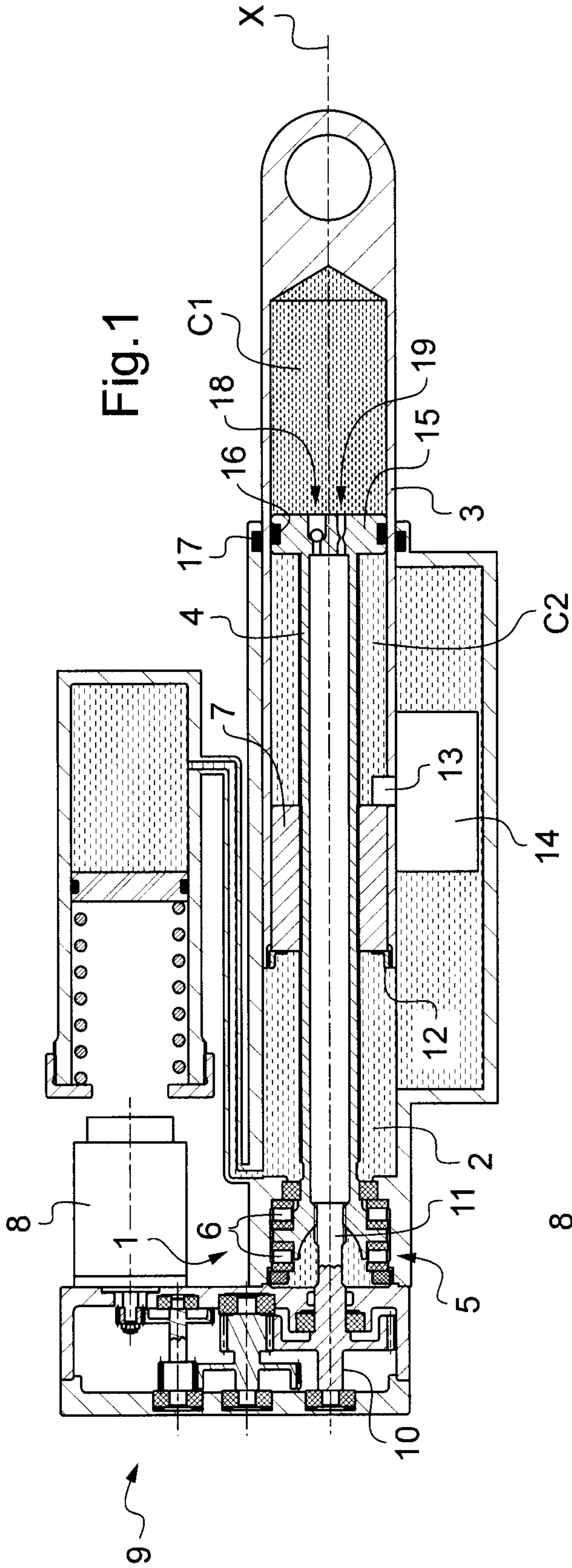
5
3. Actionneur selon la revendication 2, dans lequel la tringle est montée mobile sur le corps 1 au moyen de deux manivelles montées pivotantes sur le corps et ayant des extrémités reliées à des extrémités de la tringle.

10
4. Actionneur selon la revendication 1, comportant en outre des moyens d'amortissement hydraulique pour au moins réguler une vitesse d'enfoncement de la tige dans le corps alors que l'écrou a été désolidarisé de la tige.

15
5. Actionneur selon la revendication 4, dans lequel les moyens d'amortissement hydraulique comportent un diaphragme porté à l'extrémité de la vis mère et coopérant à étanchéité avec la tige définissant dans l'actionneur deux chambres hydrauliques dont une chambre C1 dans un creux de la tige et une chambre C2 dans le reste de l'actionneur, les chambres étant mises en communication fluide par des moyens de passage du fluide au travers du diaphragme.

20
6. Actionneur selon la revendication 5, dans lequel les moyens de passage comportent un clapet anti-retour ne laissant passer le fluide que de la chambre C2 vers la chambre C1, ainsi qu'un restricteur adapté à laminer le fluide lors de son passage de la chambre C1 vers la chambre C2.

25
30
7. Actionneur selon la revendication 5, dans lequel la chambre C2 est reliée à un accumulateur sous pression.



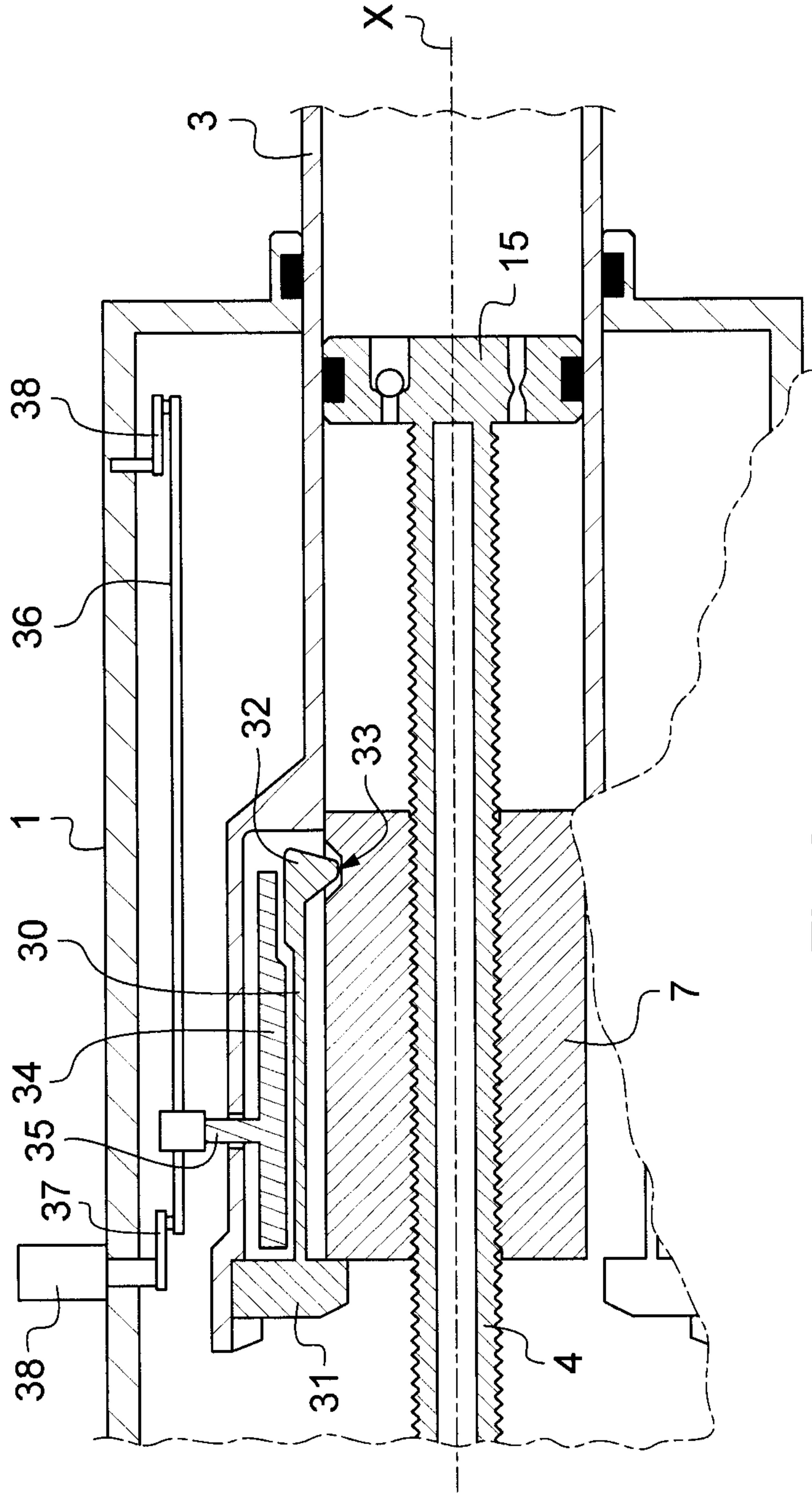


Fig.3

3/3

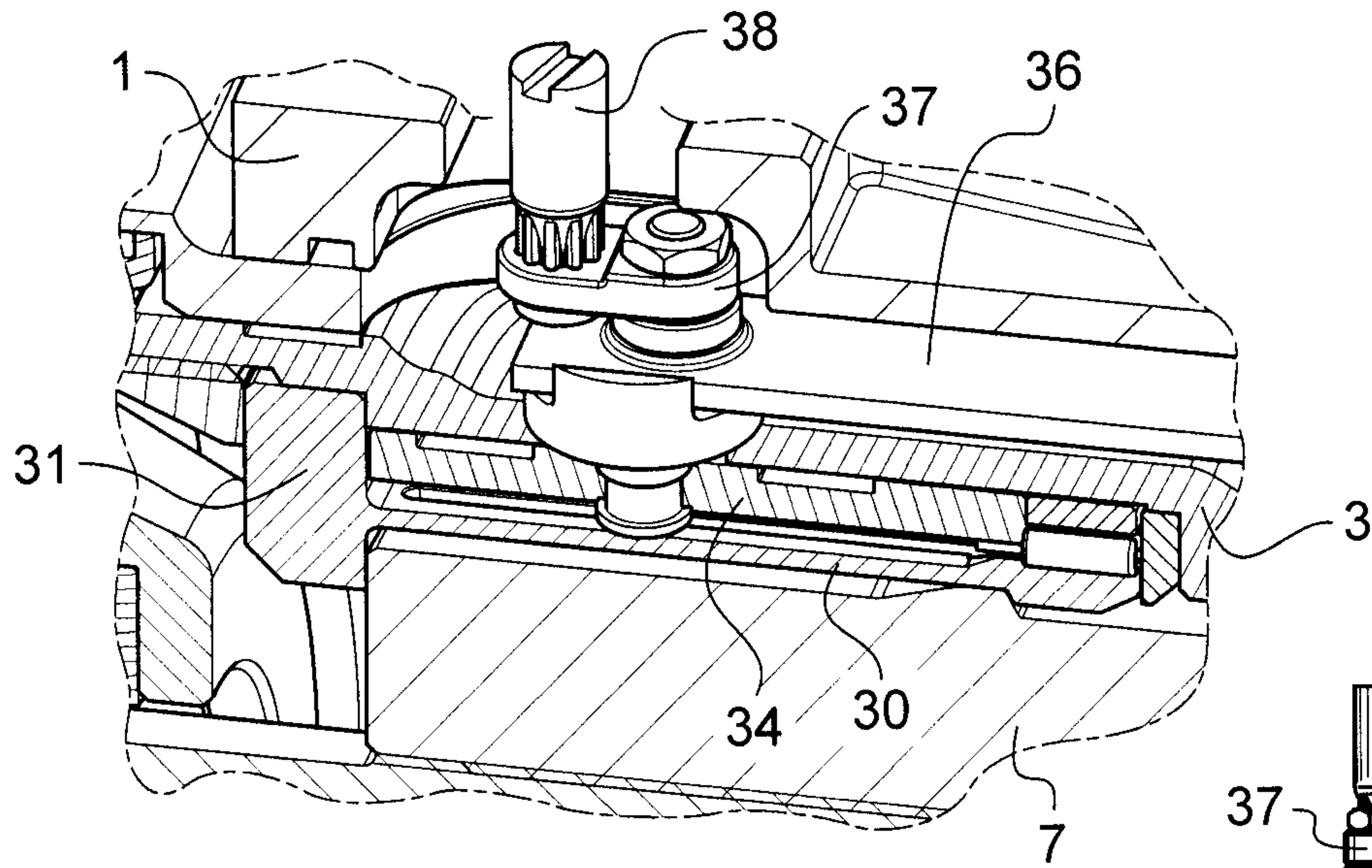


Fig. 4

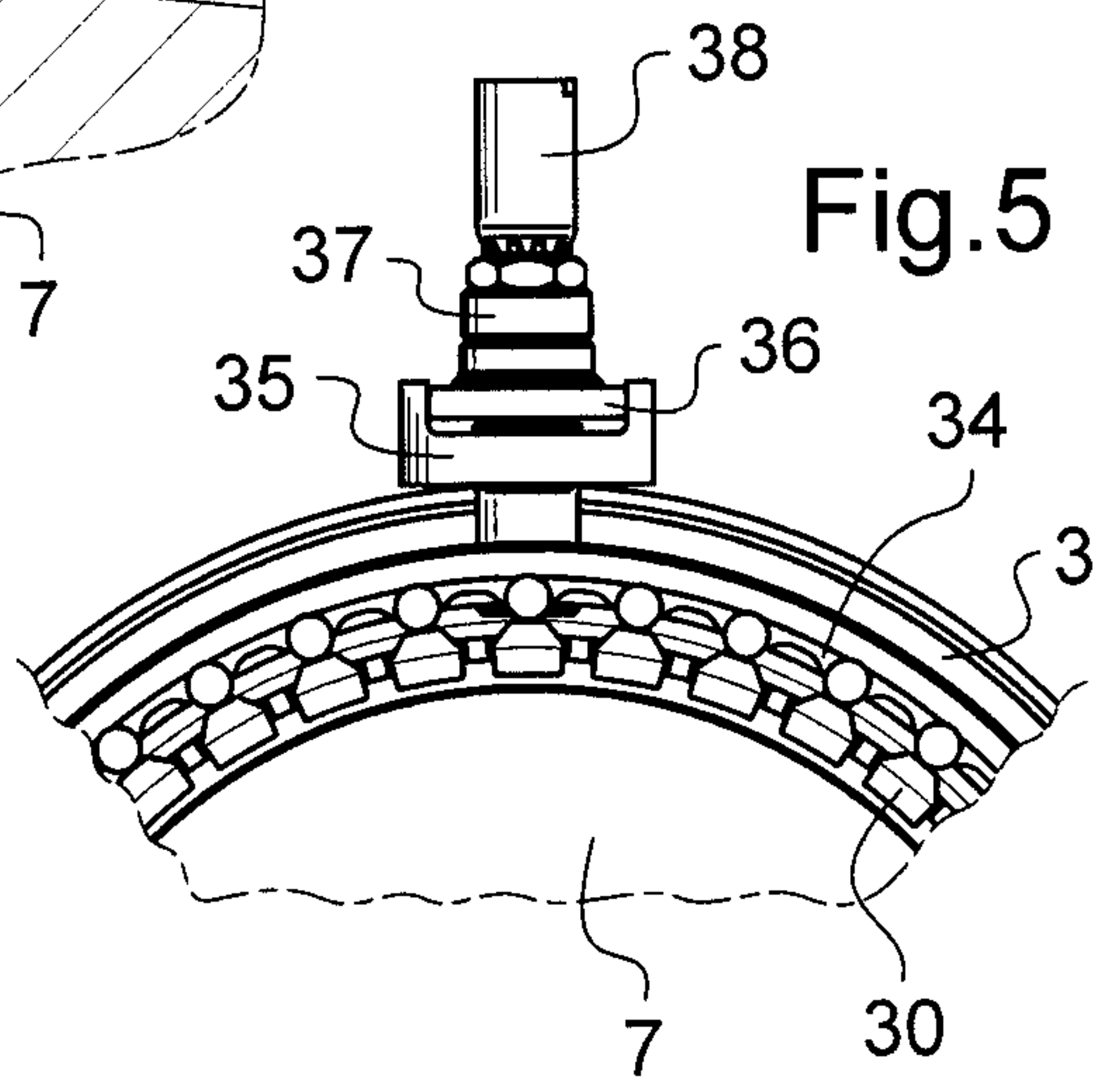


Fig. 5

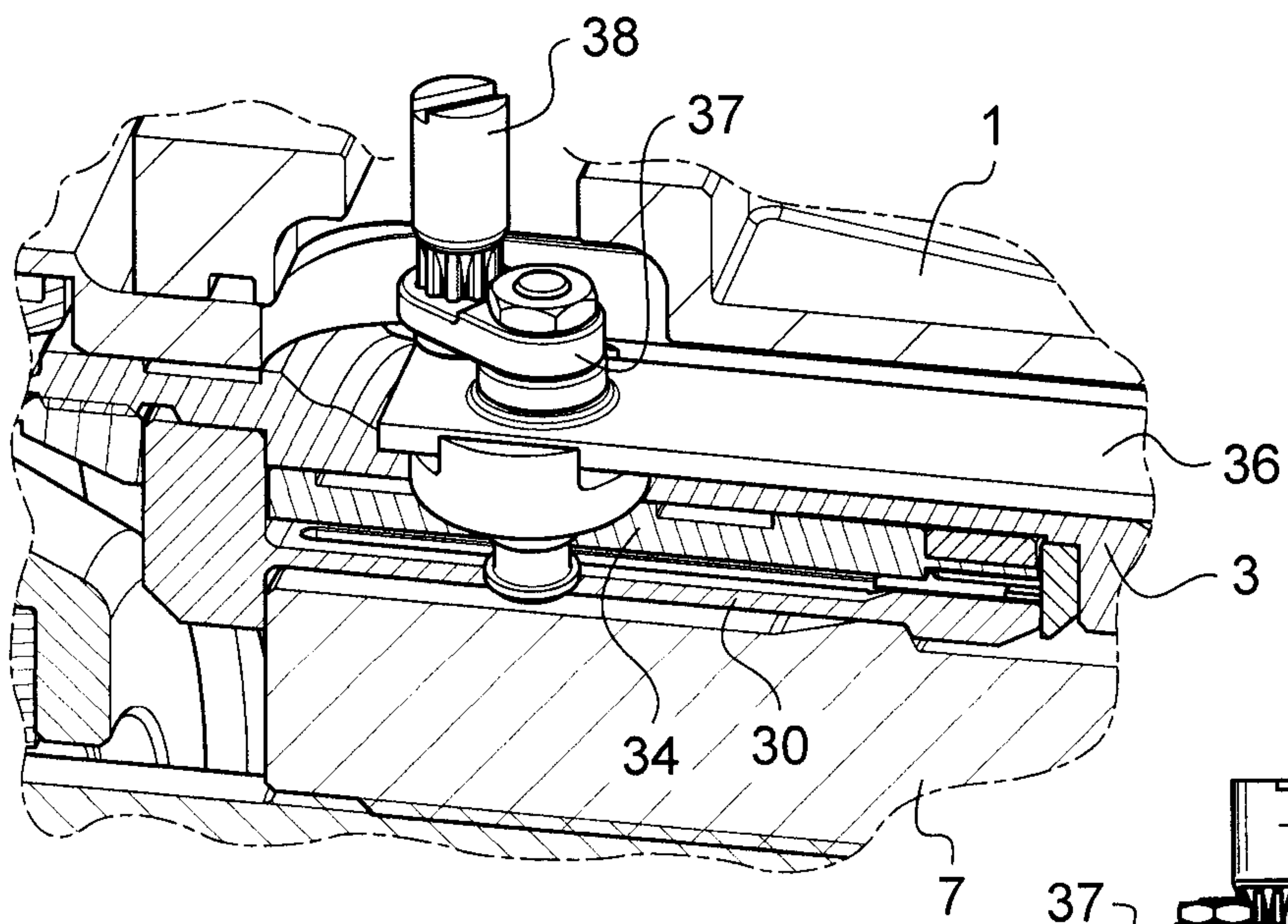


Fig. 6

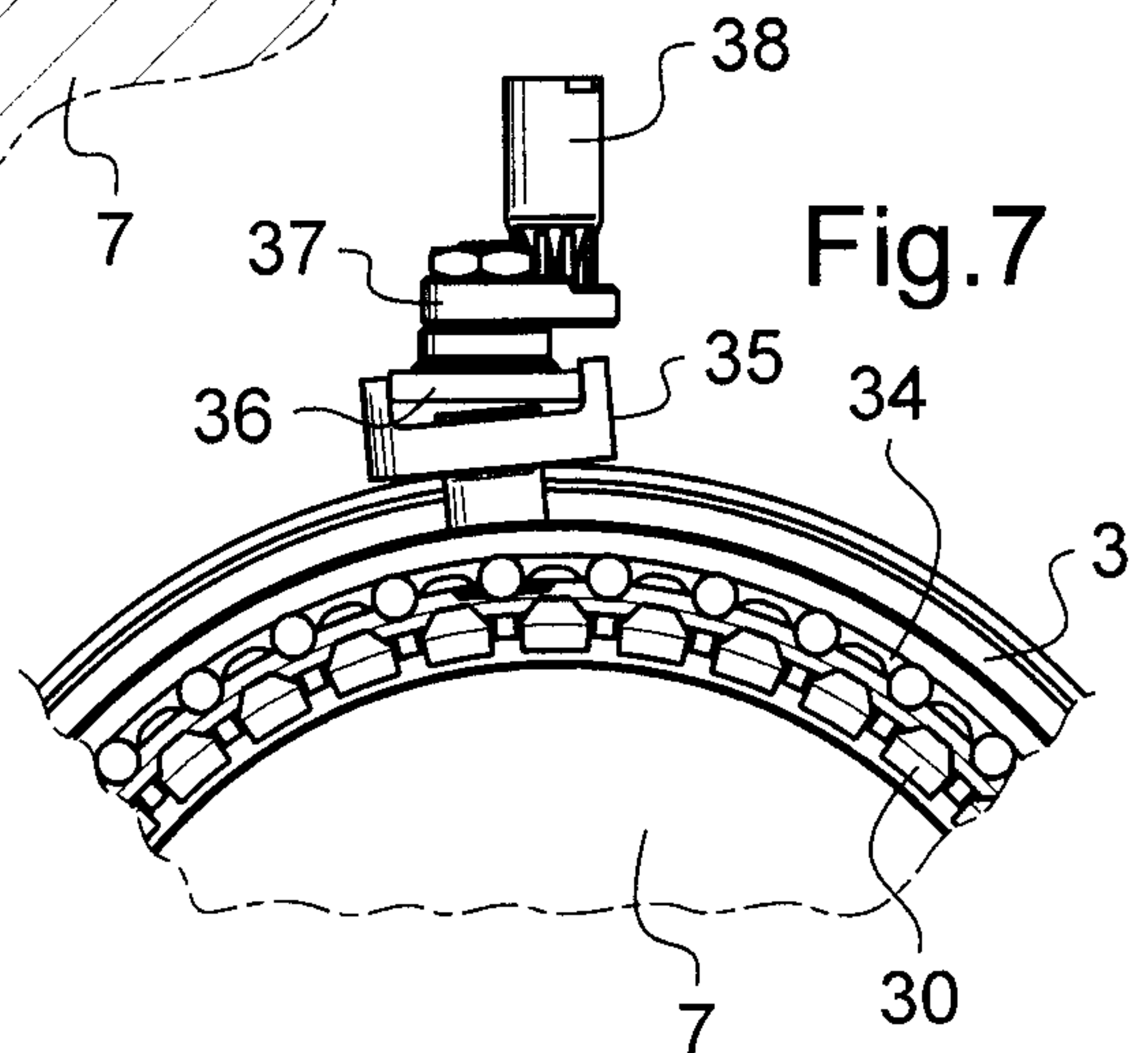


Fig. 7

